

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

LONDRES.

BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VIE ET L'ORPHELIN.

CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

UREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR., E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR., W. LUNN, ECR.

MEDICINS CONSULTANS.

F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

Les avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés:

1. L'assurance d'emprunter au Bureau des deux tiers des primes par lui payées car cela n'a pas à enfreindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes. Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée — et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé — et de tous les ans.

5. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement n'est fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6. Un Bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE, les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émises de suite.

Le Bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au Bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit Bureau sans référence ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes informations quelconques au Bureau à Montréal et des Agents par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE,

Sur la Vie.

CAPITAL, £500,000 STERLING.

GOVERNEUR:

LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

BUREAU PRINCIPAL.

EDINBURGH... 1, RUE ST. GEORGE. MONTREAL... 49, GRANDE RUE ST. JACQUES.

CANADA.

BUREAU PRINCIPAL, GRANDE RUE ST. JACQUES, N° 49, MONTREAL.

DIRECTEURS.

L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.

L. DAVIDSON, ECR., Directeur de la Banque de l'Amérique du Nord.

ALEXANDER SIMPSON, ECR., Caissier de la Banque de Montréal.

CHRISTOPHER DUNKIN, ECR., Avocat.

L'HONORABLE J. McCORD.

L'HONORABLE A. N. MORIN, Orateur de l'Assemblée Législative.

B. H. LEMOINE, ECR., Caissier de la Banque du Peuple.

GEORGE W. CAMPBELL, M. D.

Agent Légal.

JOHN ROSE, Q. C.

Aviseur Médical.

ALEXANDER DAVIDSON PARKER,

Directeur.

Les grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en était formée par avance ses fondateurs. Le nombre de ceux qui au Canada, se sont enrôlés dans cette Assurance, montre combien on avait besoin d'une pareille institution, sur un grand plan et une base libérale.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE

Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions.

Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

LES PROGRES DE LA COMPAGNIE

Sont des plus satisfaisants. Car, pendant les deux dernières années seulement, elle a accordé des Assurances pour un montant de £300,000 Sterling.

PARTAGE DES PROFITS.

Les Directeurs anticipent avec confiance un résultat très avantageux dans la division des profits pour l'année 1854.

Les personnes qui prendront leur assurance avant le 25 mai 1850 auront part à cette division, au montant d'un bonus de cinq ans.

Les pouvoirs du Bureau à Montréal, étant abolis pour la transaction des affaires, donnent aux colonies toutes les facilités d'une compagnie locale, combinées avec les avantages d'un Capital considérable.

On obtiendra toutes les informations nécessaires de la Compagnie en s'adressant au Directeur ou à tout autre agent.

A. DAVIDSON PARKER,

Directeur pour le Canada.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN, qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL — £50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.

JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Et Dix-huit Directeurs.

THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire.

Bureau Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BORET, PRÉSIDENT.

JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président.

Directeurs.

WILLIAM WORKMAN, ECR.

WILLIAM LYMAN, ECR.

G. E. CARTIER, ECR., M. P. P.

HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.

Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Quebec.—Agent.—H. W. WELCH, ECR.

Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.

Sorel.—R. Harrower, ECR. Melbourne.—Thos. Tait, ECR.

St. Andrews.—Frank Far- St. Hyacinthe.—Boucher de la Rivière, ECR.

St. John's.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, ECR.

Huntingdon.—R. B. So- Hawkesbury.—Georges Hamilton, ECR.

Stanstead.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR.

Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie, comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur ses individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de l'emi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100. TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age. Avec les profits. Sans les profits. Demi-Crédit.

15 1 13 1 1 6 5

20 1 17 4 1 9 11

25 2 2 9 1 14 7

30 2 9 3 2 0 2

35 2 15 7 2 6 4

40 3 6 2 2 14 8

45 3 17 1 3 4 0

50 4 13 1 3 17 11

55 5 17 8 4 19 11

60 7 10 10 6 9 11

63 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

2 2 6 6

DE LA BONNE ET DE LA MAUVAISE

CHAUX.

PERMETTEZ-MOI donc de faire quelques observations sur ce sujet, afin de rendre service aux personnes qui achètent de la chaux. Il se vend de la bonne et de la mauvaise chaux, et comme tout le monde n'est pas juge de la qualité de cet article, je crois qu'il est de l'intérêt public de publier les présents renseignements.

Voilà trente ans que je fabrique de la chaux, de sorte que je suis consommateur. Il se fait de la chaux de sept différentes sortes de pierre. La meilleure pierre pour la chaux est la pierre noire; la seconde est la pierre bâtarde et la troisième est la pierre bleue. Ces trois sortes de pierre font de la chaux jaune et à grain fin. L'exception de la pierre bleue la chaux est un peu plus blanche. Je recommanderais à tous les propriétaires ces trois qualités de chaux s'ils veulent avoir de l'ouvrage solide.

Ces sortes de chaux employées avec du sable de grève forment une liaison dans la maçonnerie et rendent le mortier dur comme le pierre.

Employées pour les enduits, ces sortes de chaux font un mortier qui s'attache à la latte et qui ne tombe jamais. Ceux qui font bâtir en briques ne devraient jamais employer d'autres chaux. Pour que la maçonnerie de la briques soit bonne, elle a besoin d'un mortier qui dure à l'eau, car s'il n'est autrement, les joints se détruisent, l'eau entre et cela fait pourrir la briques.

Je fais de la chaux de toutes sortes à la demande des entrepreneurs, et il arrive très souvent qu'ils me demandent de la chaux de pierre grise. Je leur réponds, mais vous ne savez donc pas que cette chaux ne peut faire de bon mortier; que ce mortier n'a pas de liaison; que je l'ai éprouvé moi-même dans mes fournaux à chaux, et qu'ainsi, soit qu'il est chauffé, il se détruit, et se réduit en cendres, qu'au contraire, la chaux de pierre noire ainsi que celle de pierre bâtarde et de pierre bleue résistent au feu et à l'eau!

Les entrepreneurs me répondent qu'ils savent bien que la chaux de pierre grise est la meilleure; mais ils ajoutent qu'elle ne leur est pas profitable comme la chaux de pierre grise; que cette dernière chaux est plus blanche et qu'elle permet de mettre beaucoup plus de sable dans le mortier, et que, par conséquent, elle leur fait beaucoup plus de profit et que la maçonnerie dure moins longtemps, ce qui leur donne l'avantage de travailler plus souvent.

Je rencontrai un maître maçon dans le mois d'octobre dernier, et il me demanda si j'avais de la chaux à vendre. C'était pour son propre usage. Je lui dis que j'en avais et que j'allais lui en envoyer de la chaux de pierre grise. Ah! pour le coup, il me dit qu'il n'en voulait pas, mais qu'il lui fallait de la chaux de pierre noire.

Je m'aperçus que cet homme avait distingué la bonne d'avec la mauvaise chaux et je lui demandai pourquoi il ne prenait pas de la chaux de pierre grise vu qu'elle était bien plus blanche que l'autre. Je sais bien, dit-il, qu'elle est plus blanche; mais pour mon propre usage je n'en veux pas, car elle fait un mortier qui ne dure pas, qui n'a pas de liaison ni de force; je veux de la chaux de pierre noire.

Je lui demandai encore pourquoi les entrepreneurs ne se servaient pas de la chaux de pierre noire? Il me dit qu'ils préféraient la chaux de pierre grise parce qu'il n'est pas nécessaire de la revêtir pour faire des enduits propres, et qu'au contraire il faut enduire la chaux de pierre noire ce qui augmente le frais de sa mise en usage.

Comme on peut le voir par ces détails et détails, la chaux de pierre noire, celle de pierre bâtarde, et la chaux de pierre bleue sont jaunes et à grain fin; la chaux de pierre grise est blanche et à grain fin; la chaux de pierre grise est blanche et à grain fin.

Autrefois, on prenait plus de soins pour la confection des mortiers, et les bâtis étaient bien meilleurs. Voyez l'ancien Palais de Justice; il a passé au feu et à l'eau, et les murs sont encore excellents. J'ai cru qu'il était de mon devoir d'informer le public et sur ce point les personnes qui font construire des maisons.

MM. A. Laberge, George Côté, W. Mills, M. Lobert, M. Fortin, M. Dufresne et M. Jos. Charbonneau maçons, plâtriers, ou fabricants de chaux et aussi que M. L'Affricain, maîtres-maçons, ont du même avis que moi. J'ai l'honneur d'être

Votre Serviteur

J. GÉRALD.

AUX ÉMIGRANTS A CHICAGO.

LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO feront bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo. Elles verront qu'il est plus avantageux de prendre passage à Montréal que pour jusqu'à Buffalo; car, quand elles ont payé le pas sage jusqu'à Chicago, on les fait souvent attendre deux jours pour le vaisseau qui leur est destiné. De manière que leur voyage est retardé et leurs dépenses augmentées par leur résidence forcée à Buffalo. Si elles arrivent à Buffalo sans engagement, elles seraient libres de prendre le premier vaisseau venu pour les conduire à leur destination.

BUFFALO, M. L'ÉDITEUR.—Veuillez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montréal, sont grossièrement trompés quand ils payent leur pas sage pour jusqu'à Chicago. Ils demeurent quelques jours ou deux jours attendant le steamer; tandis que s'ils payaient leur passage seulement jusqu'à Buffalo, ils ne seraient pas retardés sur leur route, mais ils pourraient prendre le premier steamer qui laisserait le port.

Votre, etc.

JOSEPH HOMER.

10 mai 1850.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants:

Extraits de Cornélius Népos.

Les 3e et 4e livres de Quintus Curce.

Quatre livres des Commentaires de César.

Cicéron sur la Vieillesse.

Cicéron sur l'Amitié.

Vie d'Agricole, par Tacite.

Prix 53.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.

Le volume de Poésie contient:

Les 3 premiers Livres de l'Énéide.

Les Géorgiques de Virgile.

Les Odes d'Horace.

Les Fastes d'Ovide.

Prix 5. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d.

ARMOUR et RAMSAY.

Montréal, 27 septembre 1849.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table with columns for Cour du Banc de la Reine, Cour Supérieure, Cour de Circuit, and various districts. Rows list locations like Québec, Montréal, Trois-Rivières, etc., with corresponding dates for court sessions.

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puînés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puînés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.

(a) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, euros actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, causes expartes, motions, &c.

(b) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, euros actuel.

La Cour de Circuit, pour le Circuit de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

La Cour de Circuit, pour le Circuit de Chicoutimi, devra siéger à Chicout